



# Compte rendu

## Conseil Municipal de Mondrainville

*Mardi 8 avril 2014*

Convoqué le 24 mars 2014, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Madame Edith GODIER, Maire.

**Présents** : MM. Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, Mme Nelly BIGOT, adjoints, Mmes Marie-José BLEUX, Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES, MM Joachim FAUCONNIER, David HERGAULT, Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER, conseillers

Le Conseil Municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : M. Didier BERTHELOT

### Composition des commissions communales

#### Délibération N° 2014-13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a constitué les différentes commissions et désigné les membres.

- Finances - Budget : **Mme Edith GODIER**

Membres : Mmes Nelly BIGOT, Marie-José BLEUX, Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES, MM. Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, Joachim FAUCONNIER, David HERGAULT, Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER

- Aménagement du territoire – Cadre de vie : **M. Didier BERTHELOT**

Membres : MM. Patrick BUFFARD, Joachim FAUCONNIER, David HERGAULT, Sébastien LETELLIER

- Travaux de voirie – Bâtiments communaux - Entretien : **M. Patrick BUFFARD**

Membres : Mme Nelly BIGOT, MM. Joachim FAUCONNIER, David HERGAULT, Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER

- Information – Communication : **M. Didier BERTHELOT - Mme Nelly BIGOT**

Membres : Mmes Marie-José BLEUX, Delphine TROPRES

- Animation – Vie associative : **Mme Nelly BIGOT**

MEMBRES : Mmes Marie-José BLEUX, Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES, MM. Didier BERTHELOT, Franck LEMERAY

- Centre communal d'action sociale (CCAS) :

Présidente : **Mme Edith GODIER**

Membres élus : Mmes Marie-José BLEUX, Nelly BIGOT, Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES

Membres non élus : Mmes Jeanine FOULET, Dany MORZIKI, Odile LEGAIGNEUR, M. Sylvain STEIGER

## Désignation des délégués des syndicats intercommunaux Délibération N° 2014-14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a procédé à la désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux .

- Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) :  
Mmes Edith GODIER, Delphine TROPRES, MM. Didier BERTHELOT, Sébastien LETELLIER  
David HERGAULT
- Syndicat intercommunal de gestion du restaurant scolaire de l'Odon (SIGRSO) :  
Délégués titulaires : Mmes Nelly BIGOT, Delphine TROPRES  
Délégué suppléant : Mme Christelle LOUVEAU
- Synicat intercommunal du Grand Odon (SIGO) :  
Délégués titulaires : MM. Patrick BUFFARD, Joachim FAUCONNIER  
Délégué suppléant : M. Sébastien LETELLIER
- Syndicat départemental d'énergies du Calvados (Sdec Energie) :  
Délégués titulaires : Mme Edith GODIER, M. David HERGAULT
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) :  
Délégués titulaires : MM. Joachim FAUCONNIER, Sébastien LETELLIER

## Composition communale des impôts directs Délibération N° 2014-15

En application de l'article 1650 du code Général des Impôts, le Conseil Municipal propose au choix de Monsieur le directeur des services fiscaux du Calvados, les noms de 12 contribuables titulaires et de 12 contribuables suppléants.

Présidente : **Mme Edith GODIER**

12 Titulaires		12 Suppléants	
BERTHELOT Didier	TH	BIGOT Nelly	TH
LE GOFF Jean-Louis	TH	DUGUE Alain	TH
BUFFARD Patrick	TH	JEANNE Dimitri	TH
MORISSET Robert	TH	QUENTIN Daniel	TH
HERGAULT David	TF	MOREL Pierre	TF
MAGLOIRE (Bayeux)	TF	BARATTE Alain	TF
GROSS Monique	TF	DECOUVELAERE Etienne	TF
LOUVEAU Christelle	TF	MOREAU Frédéric (Mouen)	TF
FAUCONNIER Joachim	CFE	LETELLIER Sébastien	CFE
RIVIERE Marc	CFE	DUGUE Claude	CFE
CAPITAINE Josiane	CFE	TROPRES Delphine	CFE
BLEUX Marie-José	CFE	LEMERAY Franck	CFE

## Délégations du Conseil Municipal au maire

### Délibération N° 2014-16

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
2. de fixer dans les limites d'un montant (1 000 Euros par droit unitaire), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 10 000 Euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget
4. de décider la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
5. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
6. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
7. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
8. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
9. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros,
10. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
11. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
12. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
13. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
14. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
15. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
16. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 6 000 Euros par sinistre

## Questions diverses

M. BUFFARD fait part d'une demande d'habitants de réduire l'éclairage public le matin et le soir.

Il est répondu que de nouveaux lampadaires, beaucoup moins énergivores, vont être installés en place des candélabres de type boules. La modification des horaires d'éclairage ne se justifie pas au vu du faible gain qu'elle engendrerait sur le coût de consommation.

Mme LOUVEAU demande s'il est possible de prévoir un éclairage auprès de l'abri bus situé route de Bretagne.

Il est répondu qu'afin de rendre moins sombre l'abri bus, une fenêtre avait été ouverte sur le côté de celui-ci, laissant ainsi pénétrer la lumière venant du lampadaire proche. Cette solution semble satisfaire les usagers.

M. LETELLIER fait part de la demande d'un riverain, de prise en charge de l'entretien de tous les espaces verts du lotissement "Le Verger II" par la commune.

Il est répondu que le nécessaire va être fait afin que la partie jusqu'alors entretenue par un résident, le soit désormais par le personnel communal.

Madame le Maire informe que, suite à la demande de Mondrainville Loisirs, la réservation de 6 tentes a été faite auprès de la communauté de communes pour les Feux de la Saint-Jean.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de palier l'absence de Monsieur Lucas, le recrutement d'un employé communal doit être fait dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.